

VAE

Le Diplôme d'Expertise Comptable (DEC) accessible à la VAE !

A compter du 1er Janvier 2020, le Diplôme d'Expert Comptable sera accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience

Un arrêté a été publié au Bulletin Officiel en Juin 2019 détaillant la procédure :

- les conditions d'accès,
- le livret 1 (la demande de recevabilité),
- le livret 2 (le dossier de validation)
- et la composition du jury.

Les dossiers seront téléchargeables auprès du SIEC (Service Interacadémique des Examens et Concours).

Pour plus de renseignements :

[L'arrêté publié au bulletin officiel de Juin 2019](#)

[La validation des acquis de l'expérience](#)

[Notre rubrique dédiée à la VAE](#)

Date de publication

28 octobre 2019

Dernières actualités

[Appel à projet : Campus régional de la filière aéronautique et spatiale](#)

[Pactes régionaux d'investissement dans les compétences](#)

[Règlement de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle du territoire Auvergne-Rhône-Alpes](#)

[La méthode « Insérer pour former » : favoriser l'insertion par l'emploi de jeunes décrocheurs scolaires](#)

[Mieux former les professionnels à l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi](#)

- [Toutes les actualités](#)

 **la messagerie VAE**

Un appui aux conseillers CEP qui accompagnent les

Vos outils d'info VAE



[>> Télécharger le flyer VAE \(septembre 2019, .pdf\)](#)

[>> Télécharger l'affiche VAE \(septembre 2019, .pdf\)](#)